

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances
locales

Sous matière :
Subventions

**OBJET :
INTER PROJET
ALIMENTAIRE
TERRITORIAL
(INTER PAT) :
DEMANDE DE
SUBVENTIONS**

Séance du Conseil Municipal du 15 juin 2020,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM
Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD
Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE
Brigitte, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX
Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine,
RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES
Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, SANTINI Delphine, GRANIER Présillia,
GAIANI Audrey, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE
Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. PINEL Jean-Louis donne procuration à M. THOMAS Guy,

Absents : Néant

Secrétaire : Mme GAIANI Audrey

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 09.06.2020

AFFICHAGE EN DATE
DU : 09.06.2020

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **19 JUIN 2020**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de Castelnaudary a
fait de la question de l'alimentation un axe fort de son action.

Sa reconnaissance en qualité de capitale mondiale du cassoulet en fait un
acteur majeur en matière de défense et de valorisation du patrimoine
gastronomique et des productions locales.

De plus, les projets et les actions autour de ces questions ont été multipliées :
mise en place d'actions de sensibilisation de tous les publics (scolaires,
personnes âgées, sportifs...) sur le lien alimentation-santé, politique de qualité
alimentaire pour notre restauration scolaire, mise en place d'une semaine
« Fêtes des Fruits et Légumes », mise en place de l'opération « un fruit à la
récré ».

Monsieur le Maire rappelle que la ville a initié un Projet Alimentaire Territorial
qui a reçu au mois de mai 2018 sa reconnaissance officielle et elle est par
ailleurs labellisée Ville PNNS (Programme national nutrition santé).

Par ailleurs, elle a déposé un dossier en novembre 2018 auprès du ministère de
l'Agriculture et de l'Alimentation, dans le cadre d'un appel à projet du
Programme National pour l'Alimentation visant à soutenir des projets
d'essaimage d'initiatives ayant fait déjà preuve de leur intérêt dans le domaine
de la justice sociale, de l'éducation alimentaire, de la lutte contre le gaspillage
ou de l'ancrage territorial.

La ville n'a pas été retenue, mais cette démarche a mis en évidence de nombreuses pistes de mutualisation et d'échange avec la Haute Vallée. L'objectif est la coopération entre deux territoires voisins et complémentaires.

Pour assurer l'animation et la coordination des PAT sur la Haute Vallée de l'Aude et à Castelnaudary un financement est demandé auprès des deux GAL, Castelnaudary sollicitera le GAL Pays Lauragais.

Budget prévisionnel, arrondi à l'euro inférieur :

Dépenses	TTC	Recettes	
Total actions sur factures	31 172	DRAAF 18%	10 000
Frais de personnel 2019/2020 <i>Suivi administratif du projet</i>	20 283	LEADER : 60%	32 698
Frais de fonctionnement <i>15% de la masse salariale</i>	3 042	Ville Castel : 22%	11 799
Total	54 497	Total	54 497

Vu la délibération en date du 8 juillet 2019

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le programme d'actions, le budget et le plan de financement du dossier et de solliciter les subventions les plus larges auprès de différents partenaires soutenant les actions en rapport avec l'Inter PAT.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le programme d'actions, le budget et le plan de financement du dossier,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des différents partenaires soutenant les actions en rapport avec l'Inter PAT et à signer tout contrat et documents y afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 15 juin 2020.



Le Maire,

Patrick MAUGARD